
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	Hélène Chagnon	30 avril 2007	1 page.
2.	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Gaétan Désilets	16 août 2007	1 page.
3.	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction régionale de la Chaudière-Appalaches	Gaétan Désilets	10 avril 2007	1 page.
4.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'aménagement de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches	Guy Boucher	22 août 2007	1 page.
5.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches	Guy Boucher	26 avril 2007	1 page.
6.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches	Claire Villeneuve	25 avril 2007	1 page.
7.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Esther Poiré	22 août 2007	1 page.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Esther Poiré	27 avril 2007	1 page.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Ruth Drouin	5 septembre 2007	1 page.
10.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Ruth Drouin	2 mai 2007	5 pages.
11.	Ministère du Tourisme	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Serge Fournier	15 août 2007	1 page.
12.	Ministère du Tourisme	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Serge Fournier	11 mai 2007	1 page.

Le 30 avril 2007

Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère de Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la route 173 à Saint-Théophile à l'approche nord du
poste frontalier d'Armstrong (3211-05-430)**

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre, datée du 29 mars dernier, dans laquelle vous nous demandez de procéder à l'examen de l'étude d'impact du projet ci-haut cité en vue d'en vérifier la recevabilité.

Nous avons procédé à cet examen et nous vous avisons par la présente, que, au meilleur de notre connaissance et au regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence, les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Claude A Ferland, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418 643-2267 ou par courriel à claud.ferland@misp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,



Hélène Chagnon

HC/

c.c. MM. Robert Lortie, MSP
Romain St-Cyr, MSP
Claude A Ferland, MSP



Le 16 août 2007

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la route 173 à Saint-Théophile à l'approche nord du poste
frontalier d'Armstrong (3211-05-430)**

Madame,

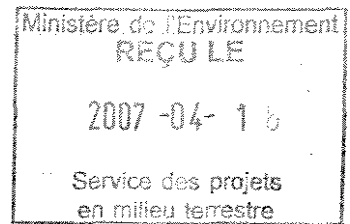
Nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions concernant le projet susmentionné. Nous considérons les réponses satisfaisantes et nous n'émettrons aucun commentaire supplémentaire.

Nous espérons que le tout saura vous satisfaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional par intérim,


Gaétan Désilets

GD/SC



Le 10 avril 2007

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la route 173 à Saint-Théophile à l'approche nord du poste
frontalier d'Armstrong (3211-05-430)**

Madame,

Nous avons pris connaissance du document relatif à l'étude d'impact concernant le projet susmentionné. Nous constatons que les préoccupations du ministère des Affaires municipales et des Régions ont été prises en considération. En conséquence, nous considérons ce projet recevable en ce qui concerne notre Ministère.

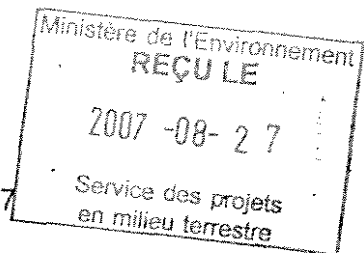
Nous espérons que le tout saura vous satisfaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional par intérim,


Gaétan Désilets

GD/SC

Direction de l'aménagement de la faune
Capitale-Nationale—Chaudière-Appalaches
Faune Québec



Charny, le 22 août 2007

Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Amélioration de la route 173 à Saint-Théophile à l'approche nord du poste
frontalier d'Armstrong
V/D : 3211-05-430
N/D : 9018-5-31
GMC : 20070809-19-2

Madame,

Au nom du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (secteur Faune) de la Chaudière-Appalaches, voici réponse à la lettre adressée à monsieur Marcel Grenier de la Direction de l'environnement et de la coordination, le 6 août 2007, au sujet du projet cité en rubrique.

En ce qui concerne la faune et ses habitats et à la lumière des nouvelles informations transmises, l'étude d'impact nous paraît complète.

Compte tenu de ce qui précède et des mesures d'atténuation proposées par le ministère des Transports, Faune Québec considère l'étude d'impact comme recevable et satisfaisante.

Acceptez, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur régional,

Guy Boucher

c. c. Mme Line Drouin

Direction de l'aménagement de la faune
de la Chaudière-Appalaches
Faune Québec

VIA COURRIEL

Charny, le 26 avril 2007

Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Amélioration de la route 173 à Saint-Théophile à l'approche nord du poste
frontalier d'Armstrong
V/D : 3211-05-430
N/D : 9018-5-31
GMC : 20070330-14

Madame,

Au nom du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (secteur Faune) de la Chaudière-Appalaches, voici réponse à la lettre adressée à monsieur Marcel Grenier de la Direction de l'environnement et de la coordination, le 29 mars 2007, au sujet du projet cité en rubrique.

En ce qui concerne la grande faune, l'étude d'impact nous paraît complète et recevable. En ce à trait à la faune aquatique, les efforts à documenter les trois ruisseaux sont tout à fait adéquats et aucun poisson n'a été capturé dans ceux-ci. Malgré tout, il est possible que des poissons soient présents à certains moments dans ces cours d'eau mais ces derniers constitueraient de toute façon un habitat marginal.

Quant aux autres espèces fauniques pouvant être visées par le projet, aucune espèce menacée ou vulnérable n'a été, à ce jour, confirmée.

Compte tenu de ce qui précède et des mesures d'atténuation proposées par le ministère des Transports, Faune Québec considère l'étude d'impact comme recevable et satisfaisante, si bien qu'elle n'a aucune question additionnelle ni commentaire à formuler à cette étape.

Acceptez, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur régional
de la Chaudière-Appalaches,

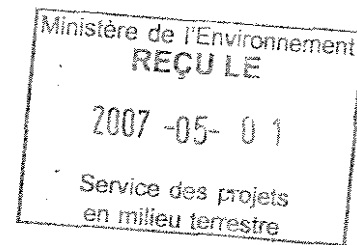

Guy Boucher

cc. MM. Alain Gosselin (MRNF)
Louis Messely (MDDEP)

Direction de l'énergie, des mines et du territoire public
de la Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches

Le 25 avril 2007

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



N/Réf. : 5740.0012

V/Réf. : Dossier 3211-05-430

**Objet : Amélioration de la route 173 à Saint-Théophile à l'approche nord du
poste frontalier d'Armstrong
Recevabilité de l'étude d'impact**

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre du 29 mars 2007 adressée à M. Marcel Grenier concernant la recevabilité de l'étude d'impact portant sur l'amélioration de la route 173 à Saint-Théophile à l'approche nord du poste frontalier d'Armstrong.

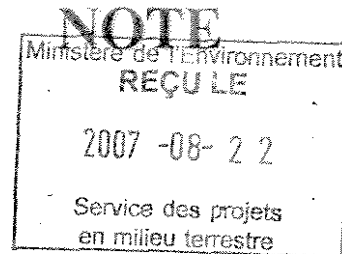
À cet effet, la Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches n'a aucun commentaire à formuler à ce sujet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,


Claire Villeneuve

CV/PM/hl



DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 22 août 2007

OBJET : **Deuxième (et dernier) avis relatif à la recevabilité du « Projet d'amélioration de la route 173 à Saint-Théophile à l'approche nord du poste frontalier d'Armstrong »**

N^o DOSSIER : SCW-393646; V/R : 3211-05-430; N/R : 5145-04-18 [312]

La présente fait suite à votre demande d'avis du 6 août 2007 sur le document complémentaire de juillet 2007 transmis par le promoteur, relativement aux questions posées par le MDDEP concernant le projet en titre.

Dans notre note du 27 avril 2007, nous avons déjà notifié l'absence de problématique environnementale liée aux espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS), composante relevant de nos champs de compétences, et indiqué que nous considérons l'étude recevable. L'addenda transmis n'apporte aucun nouvel élément qui aurait nécessité notre implication ou changé notre décision.

Nous réitérons donc notre position relativement à la recevabilité de l'étude et jugeons le projet acceptable eu égard aux EFMVS. Par conséquent, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, *vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation, ni à nous transmettre les documents afférents.*

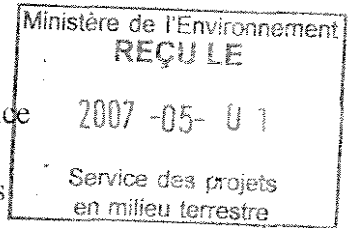
Je vous invite à communiquer avec M. Gildo Lavoie au poste 4794 pour toute question concernant ce dossier.

La Chef de service par intérim,

Marie-Josée Poiré pour :
Esther Poiré

EP/OO/se

NOTE



DESTINATAIRE : Mme Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 27 avril 2007

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du « Projet d'amélioration de la route 173 à Saint-Théophile à l'approche nord du poste frontalier d'Armstrong »**

N° DOSSIER : V/R : 3211-05-430; SCW 393646; N/R : 5145-04-18 [312]

La présente fait suite à votre demande d'avis du 29 mars 2007 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet en titre. L'analyse présentée ci-dessous porte uniquement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

L'étude rapporte qu'aucune EFMVS n'est colligée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) pour la zone d'étude (pp. 18, 27 et 104). Un inventaire printanier (du 9 mai 2006) confirme l'absence d'EFMVS dans les environs de la future emprise. Lors de cette visite, les habitats propices aux EFMVS tels les milieux riverains, les tourbières, les boisés mal drainés, les cédrières, les érablières et les affleurements rocheux ont été particulièrement visés sans succès.

Nous considérons effectivement que la probabilité de présence d'EFMVS est faible ou inexistante et jugeons l'étude recevable eu égard à cette composante qui relève de notre champ de compétence.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

La Chef de service par intérim,



Esther Poiré

EP/OO/se



NOTE

DESTINATAIRE : M^{me} Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 5 septembre 2007

OBJET : Réponses aux questions transmises – Recevabilité de l'étude
d'impact sur l'environnement du projet d'amélioration de la
route 173, à Saint-Théophile, au nord du poste frontalier
d'Armstrong

V/Réf. : 3211-05-430

N/Réf. : 3211-12-01-00430-00

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 6 août 2007 relativement au dossier cité en objet et fournit les commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise sur le document contenant les réponses aux questions du Ministère adressées à l'initiateur du projet.

L'initiateur du projet a répondu, de façon satisfaisante, à plusieurs interrogations de la Direction régionale ou s'est engagé à le faire à l'étape des plans et devis. L'information manquante devra cependant être transmise, au plus tard lors de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui suivra l'adoption du décret gouvernemental, s'il y a lieu. La Direction régionale vous réfère à sa note datée du 2 mai 2007 concernant les éléments qui nécessiteront d'obtenir les détails techniques à cette étape.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec M. Pascal Sarrazin au 418 386-8000, poste 263.

La directrice adjointe de la Chaudière-Appalaches,

Ruth Drouin, ing., M. Sc.

RD/PS/dg



DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales



DATE : Le 2 mai 2007

OBJET : Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du
projet d'amélioration de la route 173 à Saint-Théophile au nord
du poste frontalier d'Armstrong

N/Réf. : 3211-12-01-00430-00

V/Réf. : 3211-05-430

En réponse à votre demande d'avis datée du 29 mars 2007, vous trouverez ci-joint les commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches relativement au dossier cité en objet.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le chargé de projet à la direction régionale, M. Pascal Sarrazin, au (418) 386-8000, poste 263.

La directrice adjointe de la Chaudière-Appalaches,

Ruth Drouin, ing. M.Sc.

RD/PS/II

p. j.

COMMENTAIRES SUR LA RECEVABILITÉ DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE
D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

préparés par

La Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches du ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

concernant

L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT POUR LE PROJET
D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE 173 À SAINT-THÉOPHILE
AU NORD DU POSTE FRONTALIER D'ARMSTRONG

MAI 2007

La présente constitue la synthèse des commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet d'amélioration de la route 173 à Saint-Théophile au nord du poste frontalier d'Armstrong.

Dans ce document, la DRAE indique, au meilleur de sa connaissance et selon ses champs de compétence, si tous les éléments requis par la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'avril 2006 ont été traités et s'ils ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Alimentation en eau potable

L'évaluation des impacts fournie à la section 11.3.3 concernant les puits d'alimentation en eau est incomplète.

L'étude identifie des risques pour certains puits privés mais aucune information n'est transmise concernant le contexte hydrogéologique permettant d'arriver à ces conclusions.

Creusage et nettoyage de cours d'eau

Il est mentionné dans l'étude à la section 11.1.3 que : «les travaux pourront comprendre le creusage et le nettoyage de petits fossés et de cours d'eau existants traversés par la section réaménagée». Cependant, aucun détail sur les caractéristiques techniques et la méthode de travail n'est fourni.

Déchets

Aucune information n'est fournie concernant les déchets qui seront générés lors de la construction (volume, lieux et modes de valorisation et d'élimination, etc.).

Échéancier des travaux

Le calendrier de réalisation selon les différentes phases et la durée des travaux ne sont pas fournis.

Milieux humides

Le requérant indique à la section 11.2.4 de l'étude que : «le tracé de la route ne traverse pas de milieux humides, à l'exception de ceux situés en bordure des quelques ruisseaux». Pourtant, à la section 6.2.1, il est mentionné que : «la zone d'étude ne présente pas de milieux humides ...». Y a-t-il oui ou non des milieux humides et seront-ils affectés par les travaux?

Dans l'affirmative aux deux questions, une nouvelle démarche de traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides a été élaborée au Ministère en novembre 2006. Selon cette démarche, la situation 3 s'applique dans le cadre du projet (les milieux humides sont en lien hydrologique avec des cours d'eau). L'analyse de la demande est réalisée en fonction des principes de la séquence d'atténuation «éviter, minimiser et compenser» et est fondée sur une approche globale et territoriale. Le requérant devra donc fournir l'information pertinente (délimitation, caractéristiques, valeur écologique, etc.) pour chacun des milieux humides.

Ponceaux

À la section 11.2.2 de l'étude, le requérant indique que : «C'est à l'étape des plans et devis qu'il sera déterminé si le remplacement des ponceaux (tuyaux) en place sera nécessaire ou s'ils devront seulement être allongés de quelques mètres». L'information et les détails techniques devront être transmis au plus tard lors de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui suivra l'adoption du décret gouvernemental s'il y a lieu.

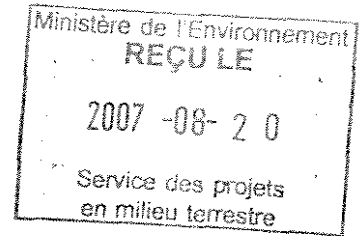
Terrassement et nivellement

Le requérant prévoit exécuter des travaux de remblais et de déblais afin de modeler le nouveau tracé de la route selon son profil définitif. Les volumes estimés de remblais et de déblais requis ne sont pas indiqués.

Végétation terrestre

L'élargissement de la route entraînera une élimination de la végétation terrestre comprise dans l'emprise projetée. À la suite des travaux de construction, il est indiqué dans l'étude à la section 11.2.3 que la végétation perdue (superficie de 2,5 ha) sera remplacée par des plantes herbacées sauf sur la chaussée et les accotements. L'étude ne mentionne pas si du reboisement est prévu à d'autres endroits pour compenser la superficie perdue.

Le requérant prévoit également que des aires d'entreposage de matériaux ou de machinerie pourront faire l'objet d'un déboisement très localisé. Il serait préférable d'utiliser des espaces déjà déboisés pour les aires d'entreposage. À défaut, les aires déboisées devront être reboisées à la fin des travaux.



Québec, le 15 août 2007

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la route 173 à Saint-Théophile
à l'approche nord du poste frontalier d'Armstrong
V/dossier : 3211-05-430
N/dossier : 092974**

Madame,

Je donne suite à votre lettre du 6 août dernier nous demandant de commenter, le cas échéant, le document « Réponses aux questions et compléments d'informations » fournies par l'initiateur du projet.

Nous n'avons pas de commentaires à formuler sur les renseignements complémentaires apportés par l'initiateur du projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,

Serge Fournier

Québec, le 11 mai 2007



Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la route 173 à Saint-Théophile
à l'approche nord du poste frontalier d'Armstrong
V/dossier : 3211-05-430
N/dossier : 092181**

Madame,

Je donne suite à votre lettre du 29 mars dernier nous demandant des commentaires ou des questions à formuler à l'initiateur du projet sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact, nous sommes d'avis que les éléments relevant de notre compétence et prévus à la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de la coordination ministérielle,


Serge Fournier